



POLE RESSOURCES INTERNES

Gestion des Carrières/DT/OS/JV

## ARRETE

**OBJET :** Tableau annuel d'avancement au grade d'Assistant Socio-éducatif de classe exceptionnelle

Le Directeur Général de l'Office Public de l'Habitat de TOULON,  
VU la loi n° 83.634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,  
VU la loi du n° 84.53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 79 et 80,  
Vu le décret n° 2017-901 du 9 mai 2017, portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs,  
VU l'avis de la Commission Administrative Paritaire du 29 avril 2019,

## ARRETE

**ARTICLE 1 :** Le tableau annuel d'avancement au grade d'assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle est fixé comme suit pour l'année 2019 :

Nom et Prénom	Echelon	Promouvable à la date du
1 – BOREL Cécile	9 <sup>ème</sup> échelon	1 <sup>er</sup> août 2019
2 – CHAZALETTE Anne	8 <sup>ème</sup> échelon	1 <sup>er</sup> août 2019
3 – CLOT Alexandra	6 <sup>ème</sup> échelon	1 <sup>er</sup> août 2019
4 – FABIANI Frédérique	11 <sup>ème</sup> échelon	1 <sup>er</sup> août 2019

**ARTICLE 2 :** Le Directeur Général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera communiqué au Centre de gestion du Var, afin que celui-ci en assure la publicité.

**Ampliation adressée :**

- au Président du Centre de gestion du var.

Fait à Toulon, le 08/07/2019

Le Directeur Général,

D. NOTARI



Le Directeur Général :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la mise en œuvre des mesures de publicité du présent tableau.

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE TOULON

Le Saint-Mathieu - Avenue Franklin Roosevelt - B.P. 1309 - 83076 TOULON CEDEX - Tél. 04 94 03 85 00 - Fax 04 94 42 43 97

RCS TOULON 278 300 017



POLE RESSOURCES INTERNES

Gestion des Carrières/DT/OS/JV

## ARRETE

**OBJET :** Tableau annuel d'avancement au grade d'Agent de maîtrise principal

Le Directeur Général de l'Office Public de l'Habitat de TOULON,

VU la loi n° 83.634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi du n° 84.53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 79 et 80,

Vu le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,

VU l'avis de la Commission Administrative Paritaire du 29 avril 2019,

## ARRETE

**ARTICLE 1 :** Le tableau annuel d'avancement au grade d'Agent de Maîtrise Principal est fixé comme suit pour l'année 2019 :

Nom et Prénom	Echelon	Promouvable à la date du
1 – LOPEZ Jean-Pierre	5 <sup>ème</sup> échelon	1 <sup>er</sup> septembre 2019

**ARTICLE 2 :** Le Directeur Général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera communiqué au Centre de gestion du Var, afin que celui-ci en assure la publicité.

**Ampliation adressée :**

- au Président du Centre de gestion du var.

Fait à Toulon, le 08/07/2019

Le Directeur Général,  
D. NOTARI



Le Directeur Général :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la mise en œuvre des mesures de publicité du présent tableau.

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE TOULON

Le Saint-Mathieu - Avenue Franklin Roosevelt - B.P. 1309 - 83076 TOULON CEDEX - Tél. 04 94 03 85 00 - Fax 04 94 42 43 97

RCS TOULON 278 300 017